

Déclaration du CCBE en soutien aux avocats Ramazan Demir et Ayşe Acinikli (Prix des droits humains du CCBE 2016) ainsi qu'aux autres avocats menacés en Turquie

30 janvier 2026

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) représente les barreaux de 46 pays, soit plus d'un million d'avocats européens.

Le CCBE condamne fermement les attaques à motivation politique contre la profession d'avocat en Turquie. Le 28 janvier 2026, les avocats Ramazan Demir et Ayşe Acinikli, lauréats du [Prix des droits de humains du CCBE](#) en 2016, ainsi que quatre autres avocats et 28 autres accusés, ont été condamnés pour des faits liés à des liens présumés avec le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et à des infractions liées au terrorisme.

Le CCBE a été informé que les avocats Ayşe Acinikli, Raziye Öztürk et Araziye Demir ont été condamnés chacun à six ans et trois mois d'emprisonnement pour appartenance présumée à une organisation terroriste, tandis que les avocats Sinan Zincir et Hüseyin Boğatekin ont été condamnés chacun à sept ans et six mois pour le même chef d'accusation. L'avocat Tamer Doğan a été condamné à quatre ans et six mois d'emprisonnement. L'avocat Ramazan Demir a été condamné à un total de onze ans et trois mois d'emprisonnement, dont sept ans et six mois pour appartenance présumée à une organisation terroriste et trois ans et neuf mois supplémentaires pour propagande terroriste présumée.

Le CCBE est profondément préoccupé par ces condamnations qui constituent une atteinte grave à l'administration de la justice et une violation grave du droit à la défense, de l'indépendance de la profession d'avocat et de l'état de droit.

Le CCBE est particulièrement préoccupé par la condamnation des avocats Ramazan Demir et Ayşe Acinikli, [lauréats du Prix des droits humains 2016 du CCBE](#), une distinction décernée aux avocats qui ont fait preuve d'un engagement exceptionnel en faveur des droits de l'homme et de l'état de droit.

Compte tenu de ce qui précède, le CCBE :

- rappelle les obligations qui incombent à la Turquie en vertu du droit international de garantir une procédure régulière, des procès équitables, l'accès à la justice et l'indépendance des avocats, y compris leurs droits à la liberté d'expression et d'association. Ces protections sont reconnues dans les traités et normes internationaux, notamment le PIDCP, la CEDH, la DUDH et les Principes fondamentaux des Nations Unies relatifs au rôle du barreau. Le CCBE exhorte les autorités turques à les respecter pleinement dans la pratique. Le CCBE souhaite également attirer l'attention sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de la profession d'avocat, récemment adoptée, et appelle la Turquie à la signer et à la ratifier rapidement ;

- condamne fermement les condamnations et les peines de prison disproportionnées infligées à Ramazan Demir et Ayşe Acinikli, lauréats du Prix des droits humains du CCBE en 2016, ainsi qu'aux autres avocats impliqués dans cette affaire ;
- demande l'annulation immédiate de ces condamnations et la libération de tous les avocats emprisonnés pour avoir exercé légitimement leurs fonctions professionnelles ;
- exprime sa pleine solidarité avec les avocats condamnés, leurs familles et, plus largement, avec les avocats et la profession d'avocat en Turquie ;
- encourage les institutions européennes et la communauté internationale à suivre de près ces affaires et à prendre des mesures concrètes pour protéger les avocats en Turquie.

Le CCBE réaffirme que les avocats forment une pierre angulaire de la démocratie et qu'ils doivent pouvoir exercer librement leurs fonctions, sans crainte de représailles, d'intimidation, de harcèlement ni d'emprisonnement. Le ciblage systématique des avocats pour l'exercice légitime de leurs activités doit cesser immédiatement et sans exception.